

# CLUPIPP ARRADON

## Compte rendu réunion du 7 Mai 2019

---

Etaient présents :

- M. BETEGNIE Luc, usagers du port
- M. DE DIEULEVEULT Serge, usager du port
- M. DUROSELLE Henri, usager du port
- M. LE BERIGAUD Bernard, usager du port
- M. LE MOULLEC Benoit, usager du port
- M. MEUNIER Philippe, usager du port
- M. MOISON Pierre, usager du port
- M. MOYSAN Hervé, usager du port
- M. SANDRIN Xavier, usager du port
- M. TUAL Jean Luc, usager du port, président de l'AUPPA
- M. VILLALON Christophe, usager du port
- M. DEVYS Arnauld, directeur adjoint de la Compagnie des Ports du Morbihan
- M. LE FALHER Jean Charles, directeur des ports d'Arradon, de l'Ile-aux-Moines et Port Blanc en Baden
- Mme LE MAUFF Catherine, port d'Arradon
- M. NOEL Franck, direction des Espaces Littoraux et des Activités Maritimes

Documents transmis à l'ensemble des personnes présentes : récapitulatif de l'activité portuaire et budget prévisionnel 2019.

Sur les 166 personnes inscrites sur la liste du CLUPIPP, 11 étaient présentes.

M. Franck NOEL surveillant de port du Conseil Départemental, rappelle le rôle du CLUPIPP (Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires et Plaisance) et son mode de fonctionnement : réunion publique d'échange entre la Compagnie des Ports du Morbihan et les usagers titulaires d'un contrat de réservation de plus de 6 mois comprenant les mois de Juillet et Août.

M. Arnauld DEVYS précise que cette réunion est un moment particulier qui se veut interactif, permet les échanges entre la Compagnie des Ports du Morbihan et les usagers du port. Le but de la Compagnie des Ports du Morbihan est de développer les services afin de satisfaire l'ensemble des usagers : propreté des lieux, animation en lien avec le territoire, qualité de l'accueil, gestion des emplacements. Il fait une présentation du port : capacité, base nautique et Porh Er Bleye.

Une présentation de l'activité 2018 et du budget est ensuite effectuée par M. Jean Charles LE FALHER. Durant cette présentation, plusieurs sujets ont été abordés et ont donné lieu à des échanges.

**1. Accessibilité de la cale derrière le restaurant les Vénètes.**

Cette petite cale est utilisée pendant la Catagolfe mais ne permet pas une utilisation régulière car son emplacement n'est pas adapté pour la mise à l'eau des bateaux. Le port se charge de son entretien.

Un aménagement va être réalisé pour le stockage des poubelles du restaurant les Vénètes.

**2. Fonctionnement du contrôle d'accès à la Pointe.**

Le projet de changer les bornes par des barrières n'a pas abouti pour 2019. Le fonctionnement sera donc le même qu'en 2018. Lorsque les bornes sont en position haute la durée de stationnement est limitée à 2 heures. Au bout de 3 dépassements du temps autorisé, la carte est bloquée.

Il est souhaitable de badger quelque soit la position de la borne de sortie quand le contrôle est en service, car si cette opération n'est pas réalisée (en sortie) le temps se cumule jusqu'à la prochaine entrée sur site.

Quand le contrôle d'accès est en service, il n'y a pas de verbalisation par l'officier municipal, en dehors c'est la zone bleue qui fonctionne, obligation de mettre un disque sur le véhicule. En absence de disque, les véhicules sont sujets à verbalisation. M. Arnauld DEVYS précise qu'une signalétique sera mise en place.

L'offre de stationnement globale sur la Pointe d'Arradon est en réflexion avec la mairie d'Arradon. L'acquisition d'un terrain à proximité de Kérat permettra une augmentation des parkings.

**3. Ce terrain sera-t-il géré par la Compagnie des Ports du Morbihan comme le site de Port Blanc ? Sera-t-il possible d'envisager un système de casiers d'armement qui permettra un stockage de matériel afin d'éviter de prendre son véhicule ?**

Ce sujet est en cours de discussion et réflexion avec la mairie, la capacité de ce terrain afin d'y réaliser un parking serait de 200 véhicules.

**4. Pas de service de bus le dimanche.**

Le service de bus est géré par Vannes Agglo, une liaison Vannes le bourg d'Arradon sera mise en place en Septembre 2019.

**5. L'augmentation du bénéfice réalisé par le port permettra t-il une stabilité des tarifs portuaires ?**

Le résultat d'exploitation réalisé par le port hors charges d'investissement est positif, par contre ce montant est négatif après charges d'investissement.

Le coût d'investissement est équilibré avec la mutualisation de l'ensemble des ports de la Compagnie des Ports du Morbihan.

6. **En 2019 l'augmentation des tarifs a été significative par rapport aux années précédentes.**

Le calcul s'effectue par rapport à l'inflation. Cette évolution est variable d'une année sur l'autre et était nulle et très faible les années précédentes.

7. **Demande de précisions sur les tarifs de Porh Er Bleve**

Le coût peut paraître plus élevé que dans les chantiers de proximité, mais il comprend la location du ber qui est inclus dans le tarif de l'emplacement à terre. L'utilisation de l'aire de carénage est gratuite, le matériel est mis à disposition des usagers. Les titulaires d'un contrat Passeport Morbihan bénéficient de 2 mois de terre-plein gratuits et de 10 % de réduction sur les prestations de service (mise à terre et mise à l'eau).

M. Arnauld DEVYS précise que des efforts ont été réalisés sur les tarifs aller/retour qui sont très compétitifs, le terre-plein était complet cet hiver.

8. **Si Porh Erh Bleve est complet, il y a-t-il d'autres ports pour l'hivernage ?**

M. Jean Charles LE FALHER informe qu'il y a des possibilités d'hivernage dans d'autres ports de la Compagnie avec une période de gratuité d'un mois pour les contrats Passeport Morbihan comme : Arzal-Camoël, la Trinité sur Mer et le Crouesty avec pour chacun des sites des conditions particulières.

9. **Organisation Semaine du Golfe**

L'installation des chapiteaux à la Pointe est prévue le lundi 27 Mai 2019, l'accueil des flottilles les mercredi 29 et jeudi 30 Mai 2019. Le stationnement des véhicules sera impossible à Kérat les 29 et 30 Mai 2019. Pour les plaisanciers le souhaitant, il y a la possibilité de séjourner les bateaux gratuitement dans les ports du Crouesty ou Port Haliguen durant la Semaine du Golfe

Le service de navette électrique en place du mois d'avril au mois de septembre sera renforcé durant cette Semaine du Golfe.